

## PROCES VERBAL DE REUNION DU LUNDI 8 JUIN 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, le lundi 8 juin 2009 à 20 H, sous la présidence de Monsieur Maurice GELAY, Maire.

Inscrits : 15 - Présents : 13

Excusés : C. CHARLET et D. GERVAIS (pas de pouvoir)

Secrétaires de séance : P. THERY – D. CASASSUS

-----

Le procès-verbal de la séance du 4 mai 2009 a été approuvé à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

### 1) Réunion avec l'Association Cantine

Elle s'est tenue le 26 mai, en Mairie avec le Bureau de l'Association et F.ROMAN.

Cette année, la moyenne des repas servis est de 20 par jour, avec des pointes à 27/28 le jeudi. Avec l'ouverture de la 3<sup>ème</sup> classe, les parents sont inquiets d'une augmentation possible des demi-pensionnaires dans une salle déjà petite. En fait la 3<sup>ème</sup> classe n'amènerait que 8 enfants supplémentaires, pas forcément demi-pensionnaires. Un système à 2 services pourrait être envisagé.

Une enquête sera lancée fin juin afin de connaître les souhaits des familles pour l'année prochaine, en ce qui concerne la fréquentation de la cantine. On pourrait par la même occasion, poser la question pour la fréquentation de la garderie péri-scolaire et les heures d'ouverture.

A Pâques, l'association a organisé une chasse aux œufs dans le village, il y a eu environ 120 participants, les enfants sont très contents et l'association a réalisé un gain de 140 € environ. Cette manifestation sera reconduite l'an prochain. Par manque de volontaire, il n'est pas envisagé autre chose pour l'instant.

#### Prix du ticket

Actuellement vendu à 3,96 €, un repas revient en réalité à un peu plus de 8 €, la différence étant à la charge de la commune (Coût pour 2008 : 10 396 €). Une légère augmentation du prix du repas pour la rentrée 2009 semble logique.

Accord à l'unanimité du conseil pour une augmentation annuelle équivalant à 50 pour cent de la hausse pratiquée par le traiteur, les autres 50% à la charge des familles.

### 2) Multi accueil SIVU/ vallée de l'Ombre

La commission d'admission s'est réunie le 25 mai dernier, le nombre de demandes est supérieur au nombre de places attribuées à notre commune. Il convient aux membres de la commission compétente d'étudier les différents cas et de rendre sa décision au plus vite, en concertation avec la directrice de la crèche.

### **3) Aménagement des locaux de la garderie périscolaire**

Les travaux d'un montant de 12 000 € vont être réalisés pour réception le 17 juillet. Ils concernent l'ancienne salle de mairie et la pièce au 1<sup>er</sup> étage : sols, plafond, électricité, plomberie. Reste à décider le branchement Wifi selon les résultats du projet « Ecole numérique »

Le médecin de la PMI a visité l'école récemment et a donné son aval pour ces réalisations.

### **4) Avenant au Contrat Pluriannuel**

La pré-étude réalisée il y a 3 ans a été mise à jour afin de proposer un avenant au contrat pluriannuel, M. le Maire a rendez-vous à la MDR pour discuter de ce projet.

### **5) Modification budgétaire : programme « Ecole Numérique Rurale »**

Ce projet « école numérique rurale » va demander un investissement de 15 000 € environ en matériel informatique, partiellement subventionné si l'école est choisie pour ce programme. M. le Maire demande d'approuver la modification budgétaire nécessaire pour couvrir cette dépense qui ne sera utilisée que si la subvention nous est confirmée.

Approuvé par 12 voix - 1 abstention.

### **6) Lotissement Le Pilon**

Une offre d'achat du plus grand terrain vient d'être adressée en Mairie, avec proposition d'un prix bien inférieur au tarif fixé. A l'unanimité, cette proposition est refusée. J. SIMONET demande à ce que le prix des terrains soit revu à la baisse, vu le contexte économique actuel. Il est prévu une discussion au cas par cas.

M. le Maire réunira rapidement le Conseil pour chaque demande sérieuse.

### **6) Zonage d'Assainissement**

L'enquête publique menée du 30 avril au 2 juin vient de se terminer et le Commissaire enquêteur a remis son rapport. Lors des permanences en Mairie, aucune demande n'a été enregistrée. Le rapport propose un zonage précis pour notre commune, mettre en assainissement collectif l'ensemble des terrains communaux.

M. le Maire demande de prendre acte des propositions de ce rapport.

Accord unanime.

### **7) Désignation du délégué à la Défense Nationale**

Yves DE CHALENDAR est proposé comme Délégué à la Défense pour notre commune

Au vote : 11 voix pour - 1 abstention – 1 voix contre

## **8) Informations diverses**

Festivités du 13 juillet : réunion de la commission culture à prévoir et confection d'un flyer publicitaire d'ici fin juin pour avertir la population.

Pot de la fin d'année à l'école : il aura lieu à la salle des fêtes le jeudi 2 juillet à 18h 30, une remise de dictionnaires sera organisée pour les 4 élèves quittant le CM2. Les membres du conseil municipal y sont conviés. Ce sera l'occasion de fêter le départ en retraite de Mme Andrée BARBON.

Reconnaissance du village en VTT ou à pied :  
pour finir le parcours, rendez vous est fixé samedi 27 juin à 9 h, départ de la Petite Chanal

Chemin à nettoyer :  
Proposition de M. le Maire de procéder au nettoyage d'un ancien chemin envahi par la végétation depuis des années, au niveau du Chemin du Tacot, avec la contribution des brigades vertes.

F. PLANEL fait remarquer que les chemins empruntés par les promeneurs ou les VTTistes ne sont pas toujours laissés en état de propreté, à l'inverse des chasseurs qui ont pour mission de préserver la nature et n'est pas favorable à ouvrir tous les chemins aux promeneurs.  
Résultat du vote : 7 pour, 1 contre et 5 abstentions.

Salle du conseil :  
Les fuites d'eau au plafond de la Mairie doivent être signalées à M. JAEGER, architecte, afin de faire jouer la garantie décennale. Il conviendrait aussi de laver les vitres qui n'ont jamais été nettoyées depuis la prise de possession du bâtiment. Une entreprise va être contactée.

Caserne des pompiers :  
Par lettre du 29 mai, le SDIS nous informe qu'ils nous restituent les locaux situés à côté de l'école ; pour des raisons pratiques, les pompiers de JARNIOUX pourront les utiliser jusqu'à fin juillet 2009.

Stationnement gênant :  
Il a été signalé qu'un véhicule se stationne de façon régulière sur le terre-plein faisant office de chicane, en sortie du bourg vers VILLE/JARNIOUX, il conviendrait d'en avertir l'intéressé afin qu'il se gare de l'autre côté de la route où il y a des emplacements prévus.

Prochaine réunion du Conseil Municipal, Lundi 6 Juillet 2009 à 20 h 00

Fin de la séance à 22 h 30